

BIOThERAPIE ET GROSSESSE

Service de Rhumatologie du CHU de LIMOGES

Adresse du site : www.docvadis.fr/service-rhumatologie-chu-limoges

La grossesse est possible. Le mieux est de la programmer! La biothérapie est le plus souvent arrêtée avant le début de la grossesse. Certains traitements de fond associés à la biothérapie, doivent être impérativement stoppés bien avant la conception.

La grossesse est tout à fait possible lorsque l'on a un Rhumatisme Inflammatoire Chronique. Mais , au mieux, la grossesse se « programme » !

- Dans le cas d'un rhumatisme très actif, il est préférable de différer le projet de grossesse, et d'améliorer le traitement pour mieux contrôler la maladie. Dans cette situation, il faut maintenir la contraception.
- **Pendant la grossesse, de nombreux traitements**

sont contre-indiqués. Il est donc indispensable d'en discuter avec votre médecin, votre rhumatologue et votre gynécologue avant d'arrêter votre contraception.

- Certains traitements de fond classiques associés à la biothérapie, comme par exemple le Méthotrexate, doivent être arrêtés plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant une grossesse.
- La contraception doit être poursuivie au cours de la période allant de l'arrêt des traitements de fond à la date à partir de laquelle la conception est autorisée, ce qui correspond au temps nécessaire pour que le traitement soit éliminé de l'organisme.
- **La biothérapie est en général arrêtée pendant la grossesse.** La durée d'arrêt de biothérapie avant autorisation de la conception est variable. Il peut aller de 3 semaines à 6 mois en fonction de la biothérapie.
- Sous biothérapie, l'**allaitement** n'est pas recommandé. La reprise du traitement par biothérapie ne sera autorisée qu'après arrêt de l'allaitement.

N'hésitez pas à en parler avec votre

**rhumatologue, votre médecin généraliste
et votre gynécologue.**